



Dès le 26 août 2025

Inscription et création du dossier Parcoursup.
> Créer à partir de l'adresse mail, adresse valide et régulièrement consultée.

> Possibilité de renseigner les adresses mail des représentants légaux pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure.

Ne pas oublier de faire les dossiers de bourse par ailleurs !

1

Inscription, information saisie des vœux

Consultation des caractéristiques de chaque formation : contenus, attendus, places disponibles, débouchés, etc...)

Je formule jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer

Dès mi-janvier 2026

^a Avant de confirmer les vœux, les candidats doivent, sur la plateforme, exprimer leur préférence dans une rubrique dédiée. Non communiquée aux établissements choisis, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de propositions...

Jusqu'à mi-mars 2026

Jusqu'à
avril 2026

A partir de début juin 2026

^b Le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues

Dès la mi-juin 2026

^c En cas de vœux uniquement dans les formations sélectives.

Métropole uniquement : Attention aux points d'étapes si conservation de vœux en liste d'attente !

Jusqu'à la mi-
septembre 2026

Jusqu'au 1er octobre 2025

Clôture définitive de la saisie de vœux

Jusqu'au 9
octobre 2025

2

Finalisation et confirmation

FINALISATION DU DOSSIER :
- Joindre les éventuelles pièces demandées
- Renseigner une lettre de motivation si demandée

Attention, après la date de clôture, aucun élément du dossier ne pourra être modifié.

3

Propositions d'admission et réponses des candidats

Réception des propositions d'admission :
> Je reçois une alerte dès que j'ai une réponse

> Pour les **formations non sélectives** (licences générales), l'établissement peut répondre : oui - oui si ^b - en attente

> Pour les **formations sélectives** (prépas, BTS, IUT...), l'établissement peut répondre : oui - en attente - refusé

Réponses aux propositions d'admission:
> Dès que j'ai une ou des propositions, d'admission, je dispose d'un délai pour me déterminer et **accepter une de mes propositions** d'admission.

> Je dois choisir parmi mes **vœux en attente ceux que je souhaite conserver.**

> J'ai un **déla**i de réponse à respecter indiqué sur le dossier pour chaque proposition¹. Si je ne réponds pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, je perds toutes les propositions d'admission qui m'ont été faites.

A partir du 4 décembre 2025

Dès le 16 décembre 2025

Inscription à la phase complémentaire du 16 décembre 2025 au 17 février 2026

De nouveaux vœux pour des formations disposant de places vacantes peuvent être formulés.

Attention aux délais de réponse !

Phase complémentaire

4

Inscription administrative et fermeture

Les lycéens effectuent leur inscription administrative dans leur établissement d'accueil.

Attention à la date limite d'inscription de l'établissement d'accueil !

Jusqu'au
20 Février 2026.

¹ Parcoursup métropole : Impératif de répondre obligatoirement à chaque proposition dans les délais indiqués dans le dossier

² Voir calendrier spécifique sur le site académique pour saisine CAES.